

## Compte rendu de la séance du conseil municipal du lundi 4 juin 2018

### **Nombre de conseillers :**

En exercice : 39  
Présents : 31  
Excusés : 8  
Non excusés : 0

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le QUATRE JUIN, à VINGT HEURES , les membres du conseil municipal de la ville de Pontault-Combault se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 29 mai 2018 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de M. Gilles BORD, Maire.

### **ETAIENT PRESENTS :**

Mme SHORT FERJULE - M. CABUCHE - Mme LOPES - M. BECQUART -  
Mme VERGNAUD - M. OUMARI - Mme POTIN PIOT - M. TASD'HOMME -  
Mme MARTIN - M. GHOZELANE - M. HOUEMOND - Maires adjoints

Mme DELESSARD - Mme GAUTHIER - Mme DANY - M. GUILLOT - M.  
MOUILLOT - Mme TREZENTOS OLIVEIRA - M. ROUSSEAU - Mme  
IKIESSIBA - M. FRISSON - M. CALVET - M. RENAUD - Mme HEUCLIN - M.  
POMMOT - M. FINANCE - M. MARTIN - M. TORDJEMANN - Mme SALMIN -  
M. JASPIERRE - M. BEAURAIN - Conseillers municipaux

### **ABSENT(S) EXCUSE(S) :**

M. GANDRILLE - M. TABUY - Mme LESAGE - Mme LACERDA - Mme  
MONDIERE - Mme LACAZE - M. HESEL - Mme LAIR .

### **ABSENT(S) NON EXCUSE(S) :**

### **POUVOIRS :**

M. GANDRILLE	à	Mme SHORT FERJULE
M. TABUY	à	M. BECQUART
Mme LESAGE	à	Mme GAUTHIER
Mme LACERDA	à	M. OUMARI
Mme MONDIERE	à	M. TASD'HOMME
Mme LACAZE	à	M. TORDJEMANN
M. HESEL	à	M. FINANCE
Mme LAIR	à	M. POMMOT

**SECRETAIRE DE SEANCE : Brigitte VERGNAUD**

Le compte rendu de la séance du 9 avril 2018 est approuvé à l'unanimité.

**Monsieur Bord** présente ensuite la liste des décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

- 2018.03.31 Convention passée avec l'association Les Apiculteurs Amateurs d'Ile de France pour l'occupation d'un terrain situé 19 rue Gilbert Rey parcelle D 2352 pour l'installation de ruchers. La convention précaire et révocable conclue pour une durée de 1 an reconductible jusqu'à 5 ans maximum.
- 2018.03.31 Convention passée avec le groupe politique « La priorité c'est vous » pour la mise à disposition de locaux à titre gratuit situés 58 avenue de la République pour toute la durée du mandat électoral.
- 2018.03.31 Convention passée avec le groupe politique « Pontault Bleu Marine » pour la mise à disposition de locaux à titre gratuit situés 58 avenue de la République pour toute la durée du mandat électoral.
- 2018.03.31 Convention passée avec le groupe politique « Union Raison Passion » pour la mise à disposition de locaux à titre gratuit situés 58 avenue de la République pour toute la durée du mandat électoral.
- 2018.03.31 Convention passée avec la ville de Torcy pour le prêt de matériel de tatamis à titre gratuit pour la période du 16 au 21 mai 2018.
- 2018.03.31 Convention passée avec la ville de Noisiel pour le prêt de matériel de tatamis à titre gratuit pour la période du 28 mars au 4 avril 2018.
- 2018.03.31 Marché passé avec la société Les Celluloses de Broceliante située à Ploermel (56803) pour la fourniture de couches pour les structures de la petite enfance. Accord de fourniture d'un montant maximum annuel de 45 000 € HT pour une durée initiale de 1 an et reconductible 3 fois.
- 2018.04.19 Convention passée avec la MJC pour une activité de psychomotricité pour les enfants de la crèche municipale de 18 mois à 3 ans. Convention conclue pour la période du 9 janvier au 26 juin 2018. Le prix de la vacation s'élève à 87,75 € pour une durée de 2 heures et 15 minutes soit 1967,25 € pour 19 séances.
- 2018.04.19 Convention passée avec l'association PEP 77 pour la mise à disposition à titre gratuit de la salle du cinéma Apollo, situé 62 avenue de la République pour le vendredi 8 juin 2018.
- 2018.04.19 Marché subséquent passé avec la société Alpha TP située à Brie Comte Robert (77170) pour des travaux de voirie rue des Chardonnerets et rue des Roses. Accord cadre d'un montant de 226 791 € TTC qui prend effet à compter de sa notification. Le délai d'exécution est de 26 jours à compter du début des travaux.
- 2018.04.19 Marché passé avec la société Preli située au Plessis Trévise (94420) pour des travaux d'extension en construction modulaire de l'école maternelle Anne Frank. Marché ordinaire pour un montant de 563 349,24 € TTC. Le délai d'exécution des travaux est de 3 mois et la réception est prévue pour le 31 octobre 2018.
- 2018.04.19 Marché subséquent passé avec la société TP 2000 située 24 à Pontault-Combault (77340) pour des travaux de voirie avenue Charles Allain. Le montant s'élève à 242 615,04 € TTC qui prend effet à compter de sa notification le délai d'exécution est de 56 jours à compter du début des travaux.

- 2018.04.19 Marché à procédure adaptée passé avec la société Ciels en Fête située à Boynes (45300) pour la réalisation d'un spectacle pyrotechnique le 13 juillet 2018. Le montant du marché s'élève à 27 720 € TTC.
- 2018.05.11 Contrat passé avec la société Alphaville à Paris 10<sup>ème</sup> pour l'étude de programmation des équipements scolaires et périscolaires. Marché ordinaire d'un montant de 59 280 € TTC pour la tranche ferme et de 23 760 € TTC pour la tranche optionnelle. Le délai de mission est de 5 mois.

## **1 Installation d'un conseiller municipal suite à la démission de Kelly Fiuza**

Après en avoir délibéré,

- **PREND** acte de l'installation de :

M. Marc Beurain  
Né le 23 août 1961 à Créteil (94)  
Demeurant 34 rue Marcel Paul  
77340 Pontault-Combault.

L'ordre du tableau se trouve donc modifié comme suit :

**Le maire :**  
Gilles Bord

**Les maires adjoints :**

Mme Short Ferjule, M. Cabuche, Mme Lopes, M. Becquart, Mme Vergnaud, M. Oumari,  
Mme Potin Piot, M. Tasd'homme, Mme Martin, M Ghozelane, M. Houdemond

**Les conseillers municipaux :**

M. Gandrille, M. Tabuy, Mme Delessard, Mme Gauthier, Mme Dany, M. Guillot, M. Mouillot,  
Mme Lesage, Mme Trezentos Oliveira, M. Rousseau, Mme Lacerda, Mme Ikiessiba,  
Mme Mondière, M. Frisson, M. Calvet, M. Renaud, Mme Heuclin, M. Pommot, Mme Lacaze,  
M. Finance, M. Hesel, M. Martin, M. Tordjemann, Mme Lair, Mme Salmin, M. Jaspierre,  
M. Beurain.

## **2 Remplacement de madame Fiuza à la commission Aménagement / Travaux**

Après en avoir délibéré,

**Par 35 VOIX POUR**

**Par 4 ABSTENTIONS (M. CALVET, Mme HEUCLIN, M. POMMOT, Mme LAIR)**

- **DESIGNE** par un vote à main levée, monsieur Beurain en remplacement de madame Fiuza à la commission Aménagement / Travaux ;

- DIT que celle-ci est composée comme suit :

<b>Commission Aménagement / Travaux</b>
- Thierry Tasd'homme
- Hocine Oumari
- Monique Delessard
- Elsa Martin
- Dominique Becquart
- Jean Pierre Guillot
- Jean Pierre Mouillot
- Muila Ikiessiba
- Gérard tabuy
- Jean Calvet
- Delphine Heuclin
- Nicolas Hesel
- Marc Beaurain

**3 Transfert de la compétence facultative en matière d'hébergement de la Bourse du Travail à la communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne**

Après en avoir délibéré,

**Par 36 VOIX POUR**

**Par 3 ABSTENTIONS (M. MARTIN, Mme SALMIN, M. BEURAIN)**

- **SE PRONONCE** favorablement au transfert de la compétence facultative en matière d'hébergement de la Bourse du Travail à la communauté d'agglomération Paris – Vallée de la Marne.

**4 Convention de partenariat entre la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne et la commune de Pontault-Combault pour la mise à disposition d'un système d'informations géographiques et urbaines**

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **AUTORISE** le maire à signer la convention à passer avec la communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne pour la mise à titre gratuit d'un système d'informations géographiques et urbaines ainsi que les documents y afférant.

**5 Avenant n° 2 à la convention passée avec la préfecture de Seine-et-Marne pour la transmission des actes soumis au contrôle de légalité par voie électronique**

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **AUTORISE** le maire à signer l'avenant n° 2 à la convention à passer pour la télétransmission des actes de la commande publique et des documents budgétaires avec la préfecture de Seine-et-Marne.

Arrivée en séance de monsieur Gandrille à 20 h 30.

## **6 Choix du délégataire pour la délégation de service public relative à la gestion et à l'exploitation des marchés forains**

Après en avoir délibéré,

**Par 35 VOIX POUR**

**Par 4 ABSTENTIONS (Mme LACAZE, M. FINANCE, M. HESEL, M. TORDJEMANN)**

- **APPROUVE** le choix de la société SEMACO comme délégataire pour la gestion et l'exploitation des marchés forains de la ville de Pontault-Combault ;
- **APPROUVE**, le contrat de délégation de service public et l'ensemble de ses annexes, tel que résultant de la procédure ;
- **AUTORISE** le maire à signer le contrat de délégation de service public et l'ensemble de ses annexes ;
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tous les actes et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la délibération.

## **7 Fixation de la grille tarifaire pour les marchés forains d'approvisionnement**

Après en avoir délibéré,

**Par 35 VOIX POUR**

**Par 4 ABSTENTIONS (Mme LACAZE, M. FINANCE, M. HESEL, M. TORDJEMANN)**

- **APPROUVE** la grille tarifaire proposée par la société SEMACO avec son offre pour l'exploitation des marchés forains d'approvisionnement de Pontault-Combault.

## **8 Commission Sociale Enfance**

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **ACCEPTÉ** la réduction ou baisse de créance pour un montant total de 1232,05 € pour 4 familles dont les dossiers ont été acceptés avec les propositions suivantes :
  - La baisse du quotient de deux familles de la tranche 3 à la tranche 1 de janvier 2018 à juin 2018,
  - Le maintien à la tranche minimum pour une famille n'ayant pas de revenus jusqu'à juin 2018, avec une rétroactivité sur novembre et décembre 2017.
  - La rétroactivité sur 3 factures au trésor public à la tranche minimum (2 factures titrées au tarif maximum et 1 facture en tranche 3).

## **9 Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens à passer avec le Centre social et culturel**

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le contenu de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec le Centre social et culturel ;
- **AUTORISE** le maire à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

#### **10 Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens à passer avec la MJC Boris Vian**

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens à passer avec la MJC Boris Vian ;
- **AUTORISE** le maire à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

#### **11 Conventionnement avec l'association Lire et faire lire**

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **AUTORISE** le maire signer la convention de partenariat avec l'association Lire et faire lire dans le cadre d'un grand plan de lecture durant les temps périscolaires et l'étude, à compter de la rentrée prochaine.

#### **12 Convention de partenariat à passer avec la ville de Roissy-en-Brie pour l'organisation du feu d'artifice du 13 juillet 2018**

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la convention de partenariat à passer avec la ville de Roissy-en-Brie relative à l'organisation du feu d'artifice du 13 juillet 2018 ;
- **AUTORISE** le maire à signer cette convention.

#### **13 Convention à passer avec le Syndicat mixte d'aménagement du Morbras (SMAM) pour définir les conditions de mise à disposition de l'Etang du Coq dans le cadre du feu d'artifice du 13 juillet 2018**

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **APPROUVE** les termes de la convention qui précise les modalités de mise à disposition du site de l'Etang du Coq par le Syndicat, pour le feu d'artifice du 13 juillet 2018, afin de garantir la préservation de ce site et de son écosystème.
- **AUTORISE** le maire à signer ladite convention à passer avec le SMAM.

#### **14 Approbation du règlement local de publicité**

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le règlement local de publicité et les plans de zonage tels qu'annexés à la délibération,
- **PRECISE** que :

- le règlement local de publicité sera tenu à la disposition du public en Mairie et accessible sur le site internet de la ville ;
- le règlement local de publicité sera annexé au plan local d'urbanisme (PLU) en vigueur ;
- la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R.153.21 du Code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois au minimum ;
- la mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ;
- la présente délibération et le règlement local de publicité annexé à cette dernière seront transmis au représentant de l'Etat dans le département ;
- la présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune ;
- la présente délibération sera exécutoire à compter de l'accomplissement des mesures de publicité, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué, et à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département ;

### **15 Désaffectation d'une emprise publique de 1 322 m<sup>2</sup> sise 111 rue de la Libération**

Après en avoir délibéré,

**Par 31 VOIX POUR**

**Par 2 VOIX CONTRE (M. POMMOT, Mme LAIR)**

**Par 6 ABSTENTIONS (M. CALVET, M. RENAUD, Mme HEUCLIN, M. MARTIN, Mme SALMIN, M. BEURAIN)**

- **PRONONCE** la désaffectation du lot B de 1 322 m<sup>2</sup> issue de la division du domaine public rue de la Libération ;
- **AUTORISE** le maire à procéder aux formalités nécessaires.

### **16 Annulation des délibérations n° 2017\_07-19 et 2017\_07\_20 du 6 juillet 2017 et 2017\_09\_20 du 18 septembre 2017**

Après en avoir délibéré,

**Par 31 VOIX POUR**

**Par 8 ABSTENTIONS (M. CALVET, M. RENAUD, Mme HEUCLIN, M. POMMOT, M. MARTIN, Mme SALMIN, Mme LAIR, M. BEURAIN)**

- **ANNULE** la délibération n° 2017\_07\_19 du 6 juillet 2017 ;
- **ANNULE** la délibération n° 2017\_07\_20 du 6 juillet 2017 ;
- **ANNULE** la délibération n° 2017\_09\_20 du 18 septembre 2017 ;
- **AUTORISE** et donne tous pouvoirs au maire à l'effet de signer l'acte authentique à recevoir par l'Office notarial 106 République constatant la résolution de la cession des parcelles AL 71, 74, 300 et 302 et de la renonciation des droits indivis portant sur les parcelles AL 66 et 72 ;
- **AUTORISE** à l'effet de procéder au remboursement du prix de cession à savoir sept cent soixante-dix mille euros (770 000 €).

**17 Désaffectation de la parcelle AL 302 du domaine public communal sise 86/88 avenue de la République**

Après en avoir délibéré,

**Par 27 VOIX POUR**

**Par 12 ABSTENTIONS (M. CALVET, M. RENAUD, Mme HEUCLIN, M. POMMOT,  
Mme LACAZE, M. FINANCE, M. HESEL, M. MARTIN,  
M. TORDJEMANN, Mme SALMIN, Mme LAIR, M. BEURAIN)**

- **CONSTATE** la désaffectation de la parcelle AL 302 du domaine public communal sise 86/88 avenue de la République ;

- **AUTORISE** le maire à procéder aux formalités nécessaires.

**18 Désaffectation de la parcelle AL 308p (lot A) de 38 m<sup>2</sup> du domaine public communal sise 86/88 avenue de la République**

Après en avoir délibéré,

**Par 27 VOIX POUR**

**Par 12 ABSTENTIONS (M. CALVET, M. RENAUD, Mme HEUCLIN, M. POMMOT,  
Mme LACAZE, M. FINANCE, M. HESEL, M. MARTIN,  
M. TORDJEMANN, Mme SALMIN, Mme LAIR, M. BEURAIN)**

- **CONSTATE** la désaffectation de la parcelle AL 308p (Lot A) de 38 m<sup>2</sup> du domaine public communal sise 86/88 avenue de la République ;

- **AUTORISE** le maire à procéder aux formalités nécessaires.

**19 Désaffectation de la parcelle AL 301p de 38 m<sup>2</sup> du domaine public communal sise 86/88 avenue de la République**

Après en avoir délibéré,

**Par 27 VOIX POUR**

**Par 12 ABSTENTIONS (M. CALVET, M. RENAUD, Mme HEUCLIN, M. POMMOT,  
Mme LACAZE, M. FINANCE, M. HESEL, M. MARTIN,  
M. TORDJEMANN, Mme SALMIN, Mme LAIR, M. BEURAIN)**

- **CONSTATE** la désaffectation de la parcelle AL 301p de 38 m<sup>2</sup> du domaine public communal sise 86/88 avenue de la République

- **AUTORISE** le maire à procéder aux formalités nécessaires.

**20 Désaffectation de la parcelle AL 303p de 88 m<sup>2</sup> du domaine public communal sise 86/88 avenue de la République**

Après en avoir délibéré,

**Par 27 VOIX POUR**

**Par 12 ABSTENTIONS (M. CALVET, M. RENAUD, Mme HEUCLIN, M. POMMOT,  
Mme LACAZE, M. FINANCE, M. HESEL, M. MARTIN,  
M. TORDJEMANN, Mme SALMIN, Mme LAIR, M. BEURAIN)**



- **CONSTATE** la désaffectation de la parcelle AL 303p de 88 m<sup>2</sup> du domaine public communal sise 86/88 avenue de la République ;

- **AUTORISE** le maire à procéder aux formalités nécessaires.

**21 Constat de désaffectation de la parcelle AL 308p (lot C) de 232 m<sup>2</sup> sise 86 avenue de la République**

Après en avoir délibéré,

**Par 27 VOIX POUR**

**Par 12 ABSTENTIONS (M. CALVET, M. RENAUD, Mme HEUCLIN, M. POMMOT,  
Mme LACAZE, M. FINANCE, M. HESEL, M. MARTIN,  
M. TORDJEMANN, Mme SALMIN, Mme LAIR, M. BEURAIN)**

- **CONSTATE** la désaffectation de la parcelle AL 308p (Lot C) de 232 m<sup>2</sup> du domaine communal sise 86 avenue de la République ;

- **AUTORISE** le Maire à procéder aux formalités nécessaires.

**22 Constat de désaffectation de la parcelle AL 306 sis 88 avenue de la République**

Après en avoir délibéré,

**Par 27 VOIX POUR**

**Par 12 ABSTENTIONS (M. CALVET, M. RENAUD, Mme HEUCLIN, M. POMMOT,  
Mme LACAZE, M. FINANCE, M. HESEL, M. MARTIN,  
M. TORDJEMANN, Mme SALMIN, Mme LAIR, M. BEURAIN)**

- **CONSTATE** la désaffectation de la parcelle AL 306 du domaine communal sise 88 avenue de la République,

- **AUTORISE** le maire à procéder aux formalités nécessaires.

\* \* \* \*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 05.

  
  
Gilles Bord  
Maire de Pontault-Combault